

République du Sénégal

Ministère de l'Environnement
et de la Protection de la Nature

Direction de l'Environnement
et des Etablissements Classés

MEPN/DEEC

Dakar, le 13 OCT. 2005

LE DIRECTEUR

Objet : développement de partenariats sur le mercure et ses composés

Monsieur,

Suite à la décision 23/9 IV du Conseil d'Administration du PNUE sur le mercure et ses composés, le Sénégal a identifié quatre domaines prioritaires de partenariat sur le mercure comportant : **le mercure dans les produits et les procédés technologiques, l'exploitation minière artisanale et industrielle de l'or, les déchets biomédicaux et déchets urbains renfermant le mercure, et le mercure dans les produits de mer et plus particulièrement le poisson.**

Après consultation des options prioritaires des USA, il m'est apparu que nos deux Etats partagent les mêmes préoccupations dans deux domaines.

C'est pourquoi je viens vous saisir pour le développement de partenariat entre le Sénégal et l'Agence de Protection de l'Environnement des USA en ce qui concerne les produits et procédés technologiques et la production minière de l'or.

Veuillez agréer, **Monsieur le Directeur**, l'assurance de ma considération distinguée.

A

Monsieur Charles M. Auer, Director
Office of Pollution Prevention & Toxics U.S. Environmental Protection Agency
1200 Pennsylvania Ave, NW (7401M) Washington, DC 20460-0001
Phone (202) 564-3810 Fax (202) 564-0575

Copie à : Monsieur John Buccini
UNEP-Chemicals, 11-13, chemin des Anémones CH-1219.....
Châtelaine, Genève, Suisse
Fax : +41 22 797 34 60

Copie : MEPN

Fatma DIA TOURE

Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés – 106, rue Carnot Dakar Sénégal
BP 6557 Dakar Étoile – Tel : 221 821 07 25 – Fax : 221 822 62 12